



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



Bulletin du 2^{ème} trimestre



Année 2025-2026



Ministre du Travail, de la Fonction Publique
et de la Sécurité Sociale
Lieutenant Général de Police
Gabriel NIZIGAMA



Secrétaire Permanent au Ministère
du Travail, de la Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale
Emmanuel NGOMIRAKIZA



Assistant du Ministre au Ministère
du Travail, de la Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale
Emmerencienne TABU

Le Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Sécurité sociale présente le troisième numéro de son bulletin trimestriel.

Ce bulletin synthétise les réalisations accomplies durant le deuxième trimestre de l'année budgétaire 2025-2026, en appui aux objectifs nationaux de développement durable. Le Ministère réalise ses missions via les cinq programmes dont :

1. Programme Administration Générale ;
2. Programme Gouvernance et Réforme Administrative ;
3. Programme Emploi et Travail Décent ;
4. Programme Recrutement et Gestion des Carrières des Agents Publics ;
5. Programme Protection sociale.

Chaque programme se traduit par des actions structurées en activités précises. Ses avancées, issues de la collaboration des directions et institutions sous tutelle, incarnent l'engagement du Ministère pour des services publics exemplaires, la promotion de l'emploi décent et la sauvegarde des droits sociaux.

Ce numéro contient les orientations stratégiques, en détaillant les institutions sous tutelle et leurs contributions essentielles au secteur public. Il offre une vue d'ensemble claire sur l'organisation, les priorités et les perspectives.

Destiné aux agents publics, partenaires sociaux, organisations professionnelles et usagers, ce bulletin constitue un référentiel pour le suivi des réformes et projets. Il inclut des données actualisées et des analyses prospectives.

Le Ministère réaffirme ainsi son attachement à une gouvernance transparente, efficace et proche des citoyens. Nous exhortons l'ensemble des acteurs à s'appropriier ces avancées pour un intérêt général renforcé.

Obède NIYONKURU

**Responsable d'Action
Communication et Information**

Célébration de la journée mondiale des personnes vivant avec handicap

La promotion des sociétés inclusives en faveur des personnes vivant avec handicap est un préalable pour soutenir le progrès social et le développement durable.



À l'occasion de la Journée mondiale des personnes vivant avec handicap, célébrée chaque année le 3 décembre à travers le monde, le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale a célébré

à Bujumbura, mardi 23 décembre 2025, la journée mondiale dédiée aux personnes vivant avec handicap.

Dans son discours, le Ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions, Lieutenant Général de Police Gabriel NIZIGAMA a rappelé que la promotion des droits des personnes vivant avec handicap demeure une priorité nationale, conformément aux engagements du Burundi au niveau International, notamment la Convention relative aux droits des personnes vivant avec handicap. Il a souligné que l'inclusion ne doit pas se limiter aux discours, mais se traduire par des actions concrètes visant à garantir l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, à l'emploi décent, aux soins de santé et à la protection sociale.



La cérémonie a réuni plusieurs autorités administratives et politiques, des partenaires au développement, des représentants des organisations œuvrant pour la promotion des droits des personnes vivant avec handicap ainsi que des bénéficiaires venus de différentes localités du pays. Elle a constitué un cadre d'échange et de sensibilisation sur les enjeux liés à l'inclusion sociale, économique et professionnelle des personnes vivant avec handicap. L'activité avait pour objectif principal

de promouvoir des sociétés inclusives en faveur des personnes vivant avec handicap, en vue de soutenir le progrès social et le développement durable. Les participants ont été invités à changer de regard sur le handicap, en mettant en avant les capacités, les talents et la contribution des personnes vivant avec handicap au développement socio-économique du Burundi.



Des témoignages poignants de personnes vivant avec handicap ont marqué la cérémonie, mettant en lumière les défis quotidiens auxquels elles font face, mais aussi les opportunités offertes lorsque des politiques inclusives sont mises en œuvre. Selon KATIHABWA Constance, l'une des personnes vivant avec handicap qui a pris la parole au cours de cette journée, a félicité certaines initiatives issues des différents Ministères qui montrent que la question des personnes vivant avec handicap est une préoccupation de tout le monde. Ses interventions ont renforcé l'appel à une mobilisation collective de tous les acteurs, institutions publiques, société civile, secteur privé et communautés locales afin de lever les barrières physiques, sociales et culturelles

liées au handicap



À travers cette commémoration, le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale a réaffirmé son engagement à poursuivre et renforcer les actions en faveur de l'inclusion et de la protection sociale des personnes vivant avec handicap, dans la perspective de bâtir une société plus juste, solidaire et équitable.



Signalons qu'à la fin des cérémonies, le Ministre a procédé à la distribution de denrées alimentaires, de matériel destiné aux personnes en situation de handicap ainsi que de cadeaux de Noël dans les différents centres d'accueil visités dont la Fondation UMUGIRANEZA, l'Institut Saint KIZITO et le Centre AKAMURI.

Le Ministère renforce la lutte contre la violence, le harcèlement et l'abus d'autorité en milieu scolaire



Monsieur Jean Baptiste Bankuwiha a ouvert la série des interventions par une présentation consacrée aux instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs à la lutte contre la violence, le harcèlement et l'abus d'autorité. Il a souligné la nécessité, pour les responsables scolaires, de bien maîtriser ces textes afin de mieux prévenir et sanctionner de tels comportements.

Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale à travers la Direction Générale du Travail et de l'Emploi, a organisé en date du 22 au 23 octobre 2025 à Makamba et du 24 au 25 octobre à Bururi, dans la province de Burunga avec l'appui financier du PNUD, un atelier de sensibilisation sur le phénomène de la violence, du harcèlement et de l'abus d'autorité en milieu scolaire.

Cet atelier, destiné aux responsables des établissements scolaires de la province, visait à renforcer leurs capacités dans la prévention et la gestion de ces comportements en milieu éducatif.

Au cours de ces séances de travaux, les participants ont suivi plusieurs présentations portant sur des thématiques essentielles à la promotion d'un environnement éducatif sûr et respectueux des droits de chacun.



La troisième présentation animée par Madame Alice Ndayishimiye, a porté sur les résultats de l'étude diagnostique de la situation de la violence, du harcèlement et de l'abus d'autorité en milieu du travail. Cette étude a permis de mieux comprendre les formes les plus fréquentes de ces comporte-



ments, leurs causes profondes ainsi que leurs impacts sur le bien-être du personnel et des apprenants.

Enfin, Monsieur Hemedi Rubungenga a fait un exposé sur les mécanismes de signalement et de soutien destinés aux victimes au sein des établissements scolaires. Il a insisté sur la nécessité de mettre en place des dispositifs accessibles, confidentiels et efficaces afin d'encourager les victimes à dénoncer les cas de violence et à bénéficier d'un accompagnement adapté.



A la suite de ces présentations, les participants ont pris part à des échanges interactifs et à des travaux de groupe. Ces discussions ont permis de formuler des recommandations concrètes et d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des actions prioritaires.

En clôturant l'atelier, les représentants du Ministère ont salué la participation active des responsables scolaires et ont réaffirmé l'engagement du Gouvernement du Burundi à promouvoir des milieux de travail et d'apprentissage exempts de toute forme de violence, de harcèlement et d'abus d'autorité.

Signalons que le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale entend poursuivre ces initiatives à travers tout le pays, afin de consolider une culture de respect, de dignité et d'équité au sein des institutions publiques et privées.

Lancement du projet d'élaboration du plan opérationnel d'intermédiation pour l'emploi salarié et mise en place d'une plateforme numérique au Burundi



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main-d'œuvre (OBEM), avec l'appui de l'Enabel via le programme PAREX, a organisé jeudi 30 octobre 2025 à Bujumbura, un atelier de lancement du projet d'élaboration du plan opérationnel d'intermédiation pour l'emploi salarié, de l'actualisation des Répertoires des Emplois et de Métiers (REM) du Burundi ainsi que la mise en place d'une plateforme digitale et fonctionnelle d'enregistrement des chercheurs d'emplois, des employeurs et des mécanismes de placement.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du renforcement des dispositifs nationaux de promotion de l'emploi et de la modernisation du système d'intermédiation sur le marché du travail. Il a pour objectifs d'élaborer un plan opérationnel efficace, d'actualiser le Répertoire des Emplois et des Métiers (REM) ainsi que de mettre en place une plateforme digitale fonctionnelle destinée à l'enregistrement et à la gestion des offres et des demandes d'emploi.

La cérémonie a été rehaussée par la présence de Monsieur Emmanuel NGOMIRAKIZA, secrétaire permanent du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale. Dans son allocution, il a rappelé que l'emploi constitue l'un des piliers de la stabilité politique, du développement économique durable et de la paix sociale. Il a également souligné que la création et la promotion de l'emploi, particulièrement chez les jeunes, demeurent des enjeux cruciaux pouvant être à l'origine de tensions sociales si des réponses adéquates et durables ne sont pas apportées.



Afin de relever ce défi, le Gouvernement du Burundi s'est doté de plusieurs instruments stratégiques de croissance économique et de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la Vision Nationale 2040-2060. Parmi ces instruments figurent notamment le Plan National de Développement révisé (PND), la Politique Sectorielle du Ministère et ses stratégies de mise en œuvre, la Politique Nationale de l'Emploi ainsi que les programmes budgétaires axés sur « l'emploi et le travail décent ». Ces outils visent à créer des opportunités d'emploi et à renforcer l'employabilité des chercheurs d'emploi en tenant compte des mutations technologiques, économiques et sociales.



Selon le secrétaire permanent, le plan opérationnel d'intermédiation pour l'emploi salarié, l'actualisation du Répertoire des Emplois et des Métiers ainsi que la mise en place d'une plateforme digitale viennent compléter cet arsenal d'outils stratégiques. L'actualisation du répertoire des emplois et des métiers vise à valoriser les métiers, à promouvoir la création d'emplois et à orienter les offres de formation vers une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. A-t-il martelé.

Pour ce faire, les partenaires sociaux et les professionnels de divers secteurs sont associés afin de contribuer à la mise à jour de ce répertoire.

Concernant la plateforme digitale, celle-ci permettra d'enregistrer et de suivre les demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire national. Cet outil fournira des données fiables, régulièrement actualisées et facilitera l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi tout en renforçant les liens entre employeurs et candidats. Au cours de l'atelier, le consultant

Modibo Koly Keita a animé deux sessions de formation. La première portait sur les généralités, les spécificités et les exigences du marché du travail et de l'emploi. Il a développé les nouvelles définitions statistiques du travail, les systèmes de travail et de comptabilité nationale ainsi que les caractéristiques et les exigences du marché du travail et de l'emploi.



La deuxième session était consacrée à la Convention n°88 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), adoptée en 1948, qui met en avant les principes fondamentaux de l'organisation des services publics de l'emploi. Le consultant a insisté sur l'importance de cette convention pour les États membres et sur son rôle dans la structuration et la régulation du marché de l'emploi.

Signalons que cet atelier marque ainsi une étape importante dans la modernisation du système d'intermédiation pour l'emploi au Burundi, en mettant l'accent sur la digitalisation, la planification stratégique et la valorisation des compétences nationales au service du développement durable.

Sensibilisation des responsables scolaires sur la lutte contre la violence, le harcèlement et l'abus d'autorité en milieu scolaire

Le harcèlement, la violence et l'abus d'autorité en milieu scolaire constituent des comportements à bannir pour assurer un avenir sain et prometteur aux enfants.



Avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale à travers la Direction Générale du Travail et de l'Emploi a organisé une série de séances de sensibilisation à l'intention des responsables des établissements scolaires des communes de Karusi et de Gitega.

Cet atelier a réuni les directeurs et responsables d'écoles pilotes sélectionnées pour servir de modèles dans la lutte contre ces comportements néfastes.

Monsieur Boniface Ndayiragije, Directeur Général du Travail et de l'Emploi a salué la participation active des responsables scolaires et leur a rappelé que leur rôle est essentiel dans l'éradication de la violence, du harcèlement et d'abus d'autorité au sein des établissements. Il a également insisté sur la nécessité de l'implication

des administrations zonales, communales et provinciales dans la prévention et la dénonciation de ces actes, gage d'un avenir meilleur pour les enfants, les parents, les éducateurs et la société en général.



De son côté, Monsieur J. Baptiste Bankuwiha a rappelé aux chefs d'établissements scolaires les instruments juridiques nationaux et internationaux existants en matière de lutte contre la violence, le harcèlement et l'abus d'autorité dans le monde du travail. Il a souligné que ces comportements, malheureusement de plus en plus fréquents, se manifestent parfois dans des lieux tels que les installations sanitaires, les vestiaires ou lors de déplacements pour des formations et des événements. Le contenu de la Politique Nationale de Lutte contre la Violence, le Harcèlement et l'Abus d'Autorité en Milieu du Travail précise que ces actes constituent de graves violations des droits humains et sont à l'origine de nombreuses inégalités. Cette politique s'articule autour de trois axes stratégiques :

- L'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité sociale dans le monde du travail ;

- La mise en place et l'opérationnalisation de structures de prévention, de protection et de répression des cas de violence, d'inconduite sexuelle et d'abus d'autorité ;
- Le renforcement des compétences personnelles, de l'éthique et de l'autonomie professionnelle.



Selon Monsieur Patrice Magnus Nyandwi, le suivi de la mise en œuvre de cette politique nationale permettra d'évaluer la progression des activités, d'identifier les avancées réalisées ainsi que les défis persistants et de proposer des mesures de mitigation pour une application plus efficace.

Les résultats de l'étude diagnostique de la situation de violence, de harcèlement et de l'abus d'autorité en milieu du travail menée dans les 5 anciennes provinces (Bururi, Makamba, Karusi, Mwaro et Gitega) révèlent que la localité de Bururi occupe la première place en terme de victimes d'abus d'autorité tandis que les types du harcèlement signalés dans l'étude sont multiples à savoir le harcèlement moral (sournoises, vexation) sexuel, intimidation, agression, chantage dicit Madame Alice Ndayishimiye dans sa thématique sur les résultats de l'étude diagnostique.



Quant à Monsieur RUBUNGEGA Hemedi dans sa présentation sur les mécanismes de signalement et de soutien pour les victimes au sein des établissements, il a mis l'accent sur les mécanismes de signalement de ces actes de violence, harcèlement et abus d'autorité qui sont essentiels pour garantir un environnement sûr, respectueux et protecteur pour les élèves et le personnel.



Signalons que la violence, le harcèlement et l'abus d'autorité dans le monde du travail et scolaire nuisent à la santé psychologique, physique et sexuelle, à la dignité et à l'environnement familial et social de la victime. Ils constituent une barrière à l'observation du travail décent.

Session ordinaire du comité national du travail : des travaux marqués par un dialogue social constructif

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, Lieutenant Général de Police Gabriel NIZIGAMA a procédé, le 10 novembre 2025, à l'ouverture officielle de la session ordinaire du Comité National du Travail (CNT), tenue du 10 au 13 novembre 2025 à Bujumbura. Cette rencontre de quatre jours a réuni les représentants du Gouvernement, de l'Association des Employeurs du Burundi (AEB) et de la Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) dans le cadre du dialogue social tripartite.



Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Ministre a exprimé sa satisfaction et son honneur d'avoir présidé, pour la première fois, les travaux de ce cadre tripartite stratégique. Il a salué le climat de dialogue franc et constructif qui caractérise le monde du travail burundais, soulignant qu'il constitue un socle essentiel pour un développement durable et inclusif du pays.

Le Ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à consolider davantage le dialogue social, rappelant que la stabilité sociale et la collaboration étroite entre les partenaires sociaux constituent des conditions indispensables à l'atteinte de la vision d'un Burundi pays émergent à l'horizon 2040 et développé en 2060.

Les travaux de cette session ont été prin-

cipalement consacrés à l'analyse et à la validation de plusieurs textes d'application du Code du Travail, destinés à renforcer le cadre juridique et réglementaire du monde du travail, y compris le secteur informel. A cet égard, le Ministre a insisté sur l'adoption de textes réalistes, applicables et consensuels capables de répondre efficacement aux défis du marché du travail burundais.



Au terme des quatre jours d'échanges, les travaux se sont bien déroulés dans un climat de compréhension mutuelle, de responsabilité et de consensus traduisant la maturité du dialogue social tripartite au Burundi. Les partenaires sociaux ont fait preuve de franchise, de réalisme et de patriotisme tout au long des discussions.

Par ailleurs, le Ministre a exprimé sa profonde gratitude à la Coopération Technique Belge (CTB) à travers ENABEL-BURUNDI pour son appui technique et financier dans le processus d'élaboration des textes d'application du Code du Travail, notamment lors des travaux préparatoires de l'équipe technique tripartite organisés à Gitega.

Convaincu des résultats positifs enregistrés, le Ministre ayant le travail dans ses attributions a salué l'engagement des partenaires sociaux et a réaffirmé la volonté du Gouvernement de poursuivre et de renforcer le dialogue social, gage d'un environnement du travail stable, équitable et propice au développement durable.

La politique nationale de protection sociale, une grande préoccupation pour tout citoyen burundais

La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et sa stratégie de mise en œuvre constituent la preuve d'un engagement ferme du Gouvernement à garantir une protection sociale adéquate et équitable à l'ensemble de la population.



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale (SEP/CNPS), avec l'appui financier de l'UNICEF, a organisé le 5 novembre 2025, à Bujumbura, un atelier de formation à l'intention des cadres chargés de la planification au niveau des ministères sectoriels.

Cette formation avait pour objectif d'informer les parties prenantes sur la Politique Nationale de Protection Sociale et de susciter l'implication des ministères concernés afin qu'ils s'approprient de cette politique ainsi que sa stratégie de mise en œuvre.



Monsieur Emmanuel NGOMIRAKIZA, Secrétaire Permanent au Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, qui a rehaussé de sa présence cette activité, a souligné d'emblée que l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et de sa stratégie de mise en œuvre constitue la preuve d'un engagement ferme du Gouvernement à garantir une protection sociale convenable et équitable à toute la population.

Le Secrétaire Permanent a également cité d'autres réalisations importantes du secteur de la protection sociale, notamment l'actualisation du cadre légal conformément aux nouvelles orientations

de la PNPS, à travers l'élaboration et l'adoption du Code de la protection sociale et de ses textes d'application ainsi que le lancement de grands chantiers de protection sociale, dont la mise en place du Registre Social Unique et la Couverture Sanitaire Universelle.

Il a insisté sur le caractère multisectoriel de la protection sociale, ce qui justifie davantage cette formation des cadres chargés de la planification au niveau des ministères sectoriels, afin qu'ils puissent intégrer les activités de protection sociale dans leurs plans de travail annuels respectifs.

Le Secrétaire Permanent a également précisé que certains programmes et projets de la PNPS sont déjà en cours de mise en œuvre, tandis que d'autres sont en phase d'extension à l'instar du projet MERANKABANDI.

L'UNICEF à travers son délégué Aristide Kielem, Chef de la Politique Sociale, a réaffirmé son engagement inébranlable. Il a précisé que l'UNICEF va accompagner le Gouvernement en général et le SEP/CNPS en particulier dans le déploiement progressif et durable d'un système de protection sociale plus juste, plus équitable et surtout sensible aux besoins spécifiques des enfants, des femmes et des populations les plus vulnérables.



Il a souligné que la réussite de la Politique Nationale de Protection Sociale repose sur une action coordonnée et un engagement sans faille de l'ensemble des ministères et institutions sectoriels. Par ailleurs, pour que les activités de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) deviennent une réalité tangible pour les populations, elles doivent impérativement être planifiées, budgétisées et surtout intégrées de manière concrète dans les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) de chaque ministère, a-t-il martelé.

Notons que cet atelier constitue également une plateforme de plaidoyer visant à renforcer l'ancrage institutionnel de la protection sociale dans les politiques publiques et à promouvoir une budgétisation sensible aux besoins des enfants, des femmes et des populations vulnérables.

Sensibilisation sur le travail décent à l'endroit des sociétés de gardiennage



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale à travers le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale (SEP/CNPS), a organisé le 14 novembre 2025 à Bujumbura, un atelier de sensibilisation sur le travail décent au sein des sociétés de gardiennage. Cette activité a été rehaussée par la présence du Ministre du Travail, de

la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, Lieutenant Général de Police Gabriel NIZIGAMA. Dans son allocution d'ouverture, il a souligné que depuis 2011, le Burundi s'est engagé dans une dynamique participative et inclusive visant à promouvoir le bien-être convenable, universel et équitable pour toute la population.

Cet engagement s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) en deux phases, couvrant respectivement les périodes de 2011 à 2021 et de 2024 à 2033. Parmi les objectifs stratégiques majeurs de cette politique figure la promotion du travail décent, considérée comme l'un des piliers essentiels du développement et de la croissance, notamment à travers le renforcement du capital humain.



Dans le souci de garantir une protection sociale universelle et équitable, conformément aux orientations de l'actuelle PNPS, la plus haute autorité avait recommandé, lors de la 8^e Assemblée générale de la Commission Nationale de Protection Sociale, l'application rigoureuse de la réglementation en matière du travail décent, avec une attention particulière portée aux travailleurs des

sociétés de gardiennage. Ce secteur a été ciblé en raison du nombre important de travailleurs qu'il employait et de sa place grandissante dans l'économie nationale.

Le Ministre Gabriel NIZIGAMA a également souligné que dans le cadre de cette démarche, le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale (SEP/CNPS), a collaboré étroitement avec les services techniques de l'INSS, de l'Inspection Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (IGTSS) du Ministère en charge du Travail et de l'Emploi ainsi qu'avec ceux du département en charge du Suivi et du Contrôle des Sociétés de Gardiennage au Ministère en charge de la Sécurité Publique. Cette collaboration avait permis l'organisation et la supervision, durant les mois de novembre et décembre 2024, de visites auprès de 36 maisons de gardiennage, dans le but de s'enquérir de l'état d'exécution des clauses et recommandations relatives au travail décent et à la protection sociale.

Le Ministre avait clôturé son propos en précisant que cet atelier a offert un cadre d'échanges entre les parties prenantes. Il vise à assurer la conformité de la réglementation en vigueur, à évaluer la couverture de sécurité sociale des travailleurs de ce secteur, à vérifier l'engagement de chacun en faveur de la promotion du travail décent au Burundi et à lever toutes les ambiguïtés liées aux éventuels vices de consentement concernant l'adhésion des employeurs aux normes prévues par la législation protectrice du système de protection sociale.



Il convient de noter que l'ensemble des parties prenantes a pris part à cet atelier afin de s'approprier le guide de compréhension de l'engagement du Gouvernement en matière de protection sociale à travers le travail décent. Les travailleurs ont ainsi pu s'informer sur l'état de prise en charge de leur protection sociale, tandis que les employeurs ont eu l'occasion de rassurer les autorités compétentes quant au respect de leurs obligations envers leurs employés, dans l'objectif de promouvoir un partage équitable des droits et des devoirs dans le monde du travail.

Présentation et validation de la politique nationale de l'emploi (PNE)



A travers la Direction Générale responsable du Programme Emploi et Travail Décent (DGRPETD), Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, avec l'appui financier de l'Enabel et le soutien technique de l'OIT, a organisé, lundi 22 décembre

2025 à Bujumbura, un atelier consacré à la présentation et à la validation de la Politique Nationale de l'Emploi.



L'activité a été rehaussée par la présence du Ministre ayant le travail dans ses attributions, Lieutenant Général de Police Gabriel NIZIGAMA. Dans son allocution, il a souligné que la nouvelle version de la Politique Nationale de l'Emploi apporte des innovations majeures, dans la mesure où elle révisé une politique datant de plus de dix ans, en tenant compte des nouvelles priorités du Gouvernement, conformément aux Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD8 relatif à la promotion du travail décent. Elle s'aligne également sur les orientations de la Vision Nationale 2040-2060, qui ambitionne de faire du Burundi un pays émergent à l'horizon 2040 et un pays développé à l'horizon 2060, tout en intégrant les normes internationales en matière de travail.



Cette politique répond ainsi aux défis actuels ainsi qu'aux enjeux socio-économiques et environnementaux, en encourageant l'innovation et la créativité, particulièrement dans le domaine de la création d'emplois décents. La revue de la Politique Nationale de l'Emploi intervient à un moment opportun, au regard des mutations rapides enregistrées sur les plans démographique, économique, technologique et social, lesquels ont rendu nécessaire une révision en profondeur afin de mieux répondre aux réalités du marché du travail.

Le Ministre a rappelé que les dates du 29 et 30 avril 2025, le Ministère avait organisé, avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) et de l'Agence belge de développement (Enabel), un atelier de présentation des résultats de l'étude d'actualisation de la Politique Nationale de l'Emploi, tenu à l'Hôtel Ombre des Patriotes de Ngozi. Cet atelier avait permis aux différentes parties prenantes d'analyser et de valider les axes stratégiques devant structurer la nouvelle Politique Nationale de l'Emploi. Ces axes portent notamment sur l'intégration de l'emploi dans les politiques économiques et sectorielles afin de stimuler une croissance inclusive, durable et créatrice d'emplois décents ; le développement et le renforcement des compétences techniques, numériques et entrepreneuriales pour améliorer l'employabilité et l'insertion durable sur le marché du travail ; ainsi que la promotion de l'investissement productif, de l'innovation et du développement des entreprises génératrices d'emplois, assortis de mécanismes de protection sociale.



La politique met également l'accent sur le renforcement de la gouvernance du marché du travail et la promotion d'un dialogue social inclusif, l'accès équitable des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec handicap à un emploi décent et à l'entrepreneuriat inclusif, ainsi que l'optimisation de la digitalisation et de l'innovation comme leviers de transformation du marché du travail et de création d'emplois durables.

Gabriel NIZIGAMA a également ajouté que la Politique Nationale de l'Emploi intègre les principes et normes issus des conventions internationales du travail ratifiées par le Burundi, notamment celles relatives à la liberté syndicale et au droit de négociation collective, à l'élimination du travail forcé, à l'abolition du travail des enfants et à la lutte contre toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession. Elle traduit également la volonté du Gouvernement de garantir le travail décent pour tous, à travers le renforcement de la protection sociale, de la sécurité et de la santé au travail, du dialogue social inclusif et de l'égalité d'accès à l'emploi, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.

Il a terminé son propos en remerciant l'ensemble des intervenants ainsi que les partenaires publics et privés œuvrant dans le secteur du travail et de l'emploi pour leur contribution déterminante à la réalisation des objectifs de la Politique Nationale de l'Emploi.



À l'issue de cet atelier, une autre étape clé est prévue dans le cadre du processus de validation, à savoir la tenue d'une session du Comité National du Travail, conformément aux principes du tripartisme, avant la transmission du document au Conseil des Ministres pour validation définitive.

Signalons enfin qu'un appel a été lancé à tous les acteurs afin de travailler dans le sens de l'engagement de l'État burundais envers ses citoyens, résumé par la vision selon laquelle « chaque bouche doit avoir à manger et chaque poche doit avoir de l'argent », dans le but de réduire la pression du chômage, en particulier chez les jeunes, et de progresser collectivement vers la mise en œuvre de la Vision d'un Burundi émergent à l'horizon 2040 et développé à l'horizon 2060.

Renforcement des Capacités des Gouverneurs Provinciaux et des Administrateurs Communaux : Un Appui aux Réformes de Décentralisation



Dans le cadre d'accompagner le Gouvernement du Burundi dans ses réformes administratives, le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers l'École Nationale d'Administration (ENA), a organisé, du 2 au 5 décembre 2025 à Gitega, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, un atelier de formation et de renforcement des capacités des Gouverneurs provinciaux et des Administrateurs communaux. Cette activité a été rendue possible grâce à l'appui financier du PNUD, à travers son porte-feuille « Appui à l'efficacité des institutions au Burundi ».

Ledit atelier visait à doter à ces acteurs des outils nécessaires pour comprendre et appliquer les nouvelles réformes de la décentralisation, gérer efficacement les défis de l'administration publique et maîtriser les protocoles politico-administratifs indispensables à l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, trois thématiques transversales ont été abordées : les principes de l'administration publique et

la gestion des défis ; la décentralisation et les nouvelles réformes administratives ; ainsi que les protocoles politico-administratifs. Ces thématiques confèrent aux responsables provinciaux et communaux des compétences en direction et coordination des services déconcentrés et décentralisés de l'État.



Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la Province de Gitega, Monsieur Liboire BIGIRIMANA, a souhaité la bienvenue aux participants et les a invités à s'impliquer activement dans la formation afin de servir de modèles aux citoyens. Le Coordinateur du PNUD au Burundi, quant à lui, a exprimé sa gratitude envers le Gouvernement pour son engagement constant dans le renforcement des capacités et a rappelé l'importance de s'aligner sur la Vision Burundi 2040-2060 et le Plan National de Développement révisé.

Dans son discours, le Directeur Général chargé du programme de décentralisation et de développement communautaire, Monsieur Ruberintwari Deo, a salué l'implication du PNUD et de l'ENA dans les réformes en cours pour une administration forte au niveau provincial

et communal.

De la part de l'École Nationale d'Administration, le Directeur des Programmes, de la Formation continue et de l'expertise, Professeur Desiré Louis Nizigiyimana, a souligné que l'École ne cessera de s'investir dans l'accompagnement de l'État dans ses politiques pour l'atteinte de la vision « le Burundi, pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ».

Du côté des participants, le Gouverneur de la Province de Bujumbura, Général-Ma-

jor Aloys Ndayikengurukiye, a vivement remercié les organisateurs et insisté sur la nécessité de multiplier ce type de formations pour l'ensemble du corps politico-administratif.

Notons enfin que la formation s'est clôturée par la remise de certificats aux participants, comme marque de reconnaissance de leur engagement et de leur volonté de contribuer activement à la réussite des réformes administratives. Cet atelier illustre la volonté du Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, de bâtir une administration publique moderne, efficace et proche des citoyens.

Renforcement des capacités des jeunes et des femmes ruraux en entrepreneuriat



L'insertion socio-professionnelle constitue l'un des moyens essentiels permettant aux jeunes ruraux d'intégrer la vie active.

Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main-d'œuvre (OBEM), avec l'appui financier du FIDA via son programme PRODER, a organisé, du 9 au 10 décembre 2025 à Makamba et du 11 au 12 décembre 2025 à Bururi en province Burunga, des cadres d'échanges avec les parties

prenantes sur les enjeux de la promotion de l'emploi, de l'entrepreneuriat ainsi que sur les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural.

Dans son discours, Madame Faustine NDAYISHIMIYE, Directrice Générale ad interim de l'OBEM, qui a ouvert cette activité, a indiqué que l'objectif de cet atelier est de contribuer à la promotion de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes en milieu rural, à travers la mobilisation des parties prenantes autour des enjeux et des défis liés à ces questions. L'accès à l'emploi en général et l'insertion socioprofessionnelle en particulier, figurent parmi les leviers majeurs de l'augmentation des revenus des ménages, de la réduction du chômage et de la pauvreté chez les jeunes et les femmes vivant en milieu rural, a déclaré Madame Faustine NDAYISHIMIYE.



Elle a également précisé que le Gouvernement du Burundi s'est doté d'instruments de planification servant de guides et d'orientations dans tous les secteurs de la vie nationale. Il s'agit notamment de la vision Nationale « Burundi, pays émergent en 2040 et développé en 2060 », mise en œuvre à travers le PND 2018-2027 révisé.

Comme d'aucuns le savent, aucun pays ne peut lutter efficacement contre la pauvreté, atteindre sa vision ou les objectifs fixés sans une population active pleinement engagée dans des activités génératrices de revenus. Ainsi, exercer un emploi demeure le principal déterminant du niveau de vie de la majorité de la population dans les pays en développement. Le salaire ou le revenu permet à plusieurs familles d'échapper à la pauvreté ou, au contraire, d'y retomber lorsque l'un ou plusieurs de leurs membres perdent leur emploi. L'emploi influence également la manière dont un individu se perçoit, interagit avec les autres et définit son rôle au sein de la société.

Intervenant sur les enjeux de la promotion de l'emploi, Hymelin NIYONDAGIJE a souligné que l'emploi des jeunes en milieu rural constitue un enjeu crucial pour le développement économique et social du Burundi. L'une des priorités pour faire progresser la jeunesse rurale consiste à créer des emplois ruraux durables et de qualité, accessibles aux jeunes. Bien que le taux de chômage des jeunes en milieu rural soit généralement faible à l'échelle nationale, le taux de sous-emploi demeure élevé, en raison de la prédominance des emplois saisonniers et des opportunités limitées dans ces zones.

Les jeunes vivants en milieu rural présentent souvent un faible niveau de formation, ce qui les rend moins compétitifs sur le marché du travail. Ils font également face à un accès limité à la terre, au crédit et aux nouvelles technologies, réduisant ainsi leurs possibilités de création d'entreprises.



Dans sa présentation, Denise MINANI a proposé des pistes de solutions pour réussir l'insertion professionnelle et la promotion de l'emploi. Elle a particulièrement insisté sur l'identification des compétences, des expériences et des motivations, sur

l'analyse des freins à l'emploi (mobilité, formation) ainsi que sur l'importance des partenariats. Selon elle, le défi de l'emploi des jeunes pourra être relevé grâce à des partenariats innovants et élargis entre le secteur public, le secteur privé et la société civile en favorisant la création d'opportunités permettant aux jeunes de travailler simultanément avec ces trois acteurs. Elle a également mis l'accent sur le renforcement de la formation entrepreneuriale, tant pour les entreprises existantes que pour celles nouvellement créées.

Notons enfin qu'il est essentiel de mettre en place des politiques inclusives et adaptées aux réalités rurales favorisant l'employabilité, l'entrepreneuriat et l'autonomisation des jeunes. Investir dans leur avenir, c'est aussi garantir un développement durable et équilibré du pays.

Formation des inspecteurs du travail et de la sécurité sociale

Le renforcement des capacités des inspecteurs du travail et de la sécurité sociale constitue une nécessité pour assurer un meilleur fonctionnement du travail quotidien.



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers l'Inspection Générale du Travail et de la Sécurité Sociale, a organisé, du 10 au 11 novembre 2025 à BUTANYERERA, en commune Ngozi, une formation à l'intention des inspecteurs du travail et de la sécurité sociale.

Dans son mot d'ouverture, Astère BIZINDAVYI Inspecteur Général du Travail et de la Sécurité Sociale a fait savoir que l'objectif de cette formation est de doter les inspecteurs du travail d'une formation de base et de mise à niveau sur la législation du travail, leur permettant de remplir efficacement leurs missions de contrôle, de conseil et de conciliation dans le contexte du Code du travail.



Les communications ont porté sur les principales dispositions de la législation du travail, notamment l'analyse du règlement d'entreprise, la gestion du contrat de travail, les responsabilités de l'entrepreneur principal et du sous-traitant, ainsi que les règles relatives aux heures supplémentaires, au travail de nuit et au calcul des indemnités de préavis, de licenciement et des dommages et intérêts. Les formateurs ont rappelé que la durée

légale du travail dans le secteur privé est fixée à 8 heures par jour et 45 heures par semaine, et que toute heure effectuée au-delà ouvre droit à une majoration salariale ou à un repos compensatoire.

A travers des exposés techniques et des cas pratiques, les participants ont harmonisé leur compréhension des textes légaux et renforcé leurs compétences en matière d'inspection et de rapportage.

Notons enfin que cette formation constitue un levier stratégique pour améliorer l'application de la législation du travail, renforcer la protection des droits des travailleurs et promouvoir un environnement professionnel sain et conforme aux normes nationales et internationales au Burundi.

Validation de la politique nationale de lutte contre la violence, le harcèlement, la conduite sexuelle et l'abus d'autorité en milieu du travail



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale a organisé jeudi 04 décembre 2025 à Bujumbura, une session extraordinaire du comité National du Travail sur la validation de la politique nationale de lutte contre la violence, le harcèlement, l'inconduite sexuelle et l'abus de l'autorité en milieu du travail. Cette session est

appuyé financièrement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, Lieutenant Général de Police Gabriel NIZIGAMA qui a rehaussé de sa présence les activités de cette session a indiqué que c'est dans la logique de promouvoir un travail décent pour tous, la justice sociale et l'équité pour les travailleurs et les employeurs. Il a ajouté que la session de validation de la Politique Nationale de Lutte contre la violence, le harcèlement, l'inconduite Sexuelle et l'Abus de l'Autorité en Milieu de Travail dont il est question aujourd'hui, vient à point nommé et coïncide avec les seize jours d'activisme lutte contre la violence, le harcèlement, l'inconduite sexuelle et l'abus de l'autorité en milieu du travail qui est organisé dans tous les pays y compris le nôtre.



Au moment où le pays aspire vers l'émergence en 2040 et le Développement en 2060, ces phénomènes paraissent comme un caillou dans la chaussure parce qu'il est difficile d'atteindre les objectifs de la vision quand le monde du travail ne connaît pas la paix sociale pour bien produire des performances.

Boniface NDAYIRAGIJE, Directeur General Responsable du Programme Emploi et Travail Décent a précisé que cette politique va s'étaler sur une décennie et se donne comme ambition après dix ans d'activisme contre le harcèlement et ses phénomènes connexes dans le but d'avoir zéro cas en milieu du travail. Il a aussi demandé d'aligner les efforts et les ressources pour bien mener ce combat commun. « Nous avons l'expérience très récente de notre synergie quand il s'agit de lutter contre ce genre de fléaux comme on l'a fait pour le Covid 19 et le VIH-SIDA et les résultats ont été largement positifs grâce à la bonne et franche collaboration des partenaires sociaux. » a-t-il martelé.

« Après avoir validé ce document combien important, pour guider et orienter toutes

les interventions, nous allons élaborer une stratégie opérationnelle pour cibler des actions concrètes pouvant nous aider d'accélérer l'atteinte de nos objectifs dans la lutte contre la violence, le harcèlement, l'inconduite sexuelle et l'abus de l'autre ainsi que d'autres écarts de comportement en milieu du travail. » A ajoute Boniface NDAYIRAGIJE.

Soulignons que la violence, harcèlement et abus d'autorité dans le monde du travail et scolaire nuisent à la santé psychologique, physique et sexuelle, à la dignité et à l'environnement familial et social de la victime.

Journée mondiale de l'entrepreneuriat : le ministère en charge du travail renforce l'employabilité des jeunes à travers des visites de terrain à Buhumuza et Gitega



A l'occasion de la Semaine et de la Journée mondiale de l'Entrepreneuriat, le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers la Direction Générale Responsable du Programme Emploi et Travail Décent (DGRP-ETD) et l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main-d'œuvre (OBEM) a effectué du 22 au 26 décembre 2025, une série de visites de terrain dans les provinces de Buhumuza et de Gitega.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de promouvoir l'esprit entrepreneurial, de renforcer l'employabilité des jeunes et d'améliorer l'adéquation entre la formation et les exigences du marché du travail.

La mission a démarré le lundi 22 décembre 2025 par une descente à l'École Technique Secondaire (ETS) de Cankuzo, au chef-lieu de la province de Buhumuza. Cette visite visait à s'enquérir des conditions de formation des apprenants et à échanger sur les opportunités d'insertion socio-professionnelle offertes aux jeunes issus de l'enseignement technique. Les discussions entre la délégation ministérielle, l'administration de l'école et les élèves ont permis de mettre en lumière aussi bien les potentialités que les défis auxquels fait face l'établissement.

Parmi les principales contraintes relevées figurent le déficit en matériels didactiques notamment les machines, les ordinateurs et autres équipements indispensables à l'enseignement pratique. Pourtant, l'ETS Cankuzo dispense des formations dans des filières porteuses telles que l'informatique de maintenance, l'électricité industrielle ainsi que la banque et assurance susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi et à l'auto-emploi.



Prenant la parole à cette occasion, le Directeur de l'ETS Cankuzo, Monsieur BARANDYA Anselme a plaidé en faveur d'un appui accru du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour le renforcement des équipements pédagogiques et l'amélioration des infrastructures scolaires. Il a également attiré l'attention sur l'état de vétusté des bâtiments, construits grâce à l'effort communautaire avec des matériaux peu durables, nécessitant une réhabilitation urgente. Le Directeur a en outre déploré le faible accompagnement des élèves à la fin de leur cursus, tout en saluant l'initiative de l'OBEM visant la mise en place d'une plateforme de mise en relation entre chercheurs d'emploi et employeurs.



La mission s'est poursuivie le mardi 123 décembre 2025 au Centre de formation polytechnique de Rusi, en province de Gitega. Doté d'ateliers modernes et d'un important dispositif d'équipements techniques et de laboratoire, ce centre offre un environnement favorable à une formation pratique de qualité, en adéquation avec les besoins du marché du travail.

La délégation ministérielle s'est dite satisfaite des infrastructures et des équipements disponibles, qui illustrent

le rôle stratégique de la formation polytechnique dans le développement des compétences techniques et entrepreneuriales des jeunes.



Mercredi 24 décembre 2025, la délégation s'est rendue à la Maison du Fermier, également située en province de Gitega. Sur place, elle a visité le site de pisciculture et constaté la diversité des activités d'élevage et de production agricole notamment les fruits et légumes. Ce modèle d'entrepreneuriat agro-pastoral intégré a été salué pour sa contribution à la promotion de l'entrepreneuriat rural, à la création d'emplois et à l'insertion socio-professionnelle, tout en servant de centre de formation en agriculture et en élevage.

À travers ces différentes visites de terrain à Buhumuza et à Gitega, le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale a réaffirmé son engagement à promouvoir l'entrepreneuriat, à renforcer l'adéquation formation-emploi et à soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes, en étroite collaboration avec les partenaires au développement.

La mission a été clôturée le 26 décembre

2025 par une séance de rapportage et de discussion consacrées à l'analyse des constats issus des visites de terrain et à l'examen des recommandations formulées. Cette rencontre a permis d'identifier les actions prioritaires à entreprendre et de définir des orientations concrètes visant à améliorer la qualité de la formation technique, à renforcer l'employabilité des jeunes et à promouvoir durablement l'entrepreneuriat au Burundi.

Les medias, partenaires potentiels dans la mise en œuvre effective de la politique nationale de protection sociale 2024-2033



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale à travers le SEP/CNPS, avec l'appui financier de l'UNICEF a organisé le 12 décembre 2025, à Bujumbura un atelier d'information sur la Politique Nationale de Protection Sociale 2024-2033 à l'endroit des Responsables des Médias ainsi que les cadres chargés des services de l'information et communication au niveau des Ministères et institutions clés dans le domaine de la protection sociale.

Les travaux de l'atelier ont été lancés par le secrétaire exécutif permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale, Arcade NIMUBONA, délégué du Ministre ayant la protection sociale dans ses attributions. Il a précisé que la communication sur la protection sociale consiste à susciter la prise de conscience et aiguïser les connaissances de la population sur son évolution et à agir sur les attitudes des individus et des ménages pour éveiller le désir d'accéder au développement d'ensemble.

Il a demandé aux médias de sensibiliser la population quitte à ce qu'elle soit amenée à adopter de nouveaux comportements en priorisant le rôle de chacun dans la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale.



Le secrétaire exécutif permanent a fait entendre qu'il y a un pas franchi en matière de promotion de la protection sociale grâce au soutien des médias. Il a précisé qu'on entame l'opérationnalisation de la nouvelle phase; une Politique Nationale de Protection Sociale allant de 2024 à 2033 qui n'est pas loin de celle de 2011. Il a souligné qu'à travers les axes de cette

politique, toute personne est concernée à tous les niveaux car une fois mise en œuvre, cette protection sociale accompagnera chaque personne du berceau à la morgue.

Le délégué de l'Unicef, Arnaud, dans son allocution, a insisté sur une protection sociale mettant en avant l'intérêt de l'enfant. Selon lui, aider les ménages ou les familles ne suffit pas, mais, il faut aller un peu loin pour se rassurer des acquis de cette protection pour l'enfant du pays.

Il a souligné aussi l'importance du suivi évaluation des actions inscrites dans la politique Nationale de Protection Sociale. D'après le chef de la section politique sociale à l'Unicef, il faut prévoir les séances d'évaluation des étapes franchies pour enfin identifier des défis rencontrés au cours de la mise en œuvre et enfin corriger les mauvaises démarches pour intégrer les réorientations nécessaires et associer qui ce soit dans le parcours restant. Lui aussi a demandé aux Responsables des médias d'aider à la sensibilisation pour le changement des mentalités.

Au cours de cet atelier, les participants ont eu l'occasion de suivre les notions fondamentales sur la Politique Nationale de Protection Sociale 2024-2033 dont l'objectif est d'assurer une politique nationale équitable à l'horizon 2033 à toute la population burundaise.



Aux termes des échanges, quelques recommandations ont été émises comme la conception d'un plan de communication sur la protection sociale, les séances informatives et des formations sur la protection sociale à l'endroit des journalistes, la planification des émissions radios et télévisées impliquant des experts en journalisme, en communication et en protection sociale. Bref, une collaboration avec les journalistes dans la sensibilisation et la promotion de la protection sociale est à instaurer.

Signalons que le secrétariat exécutif permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale entame la mise en œuvre de cette politique et de sa stratégie. La vulgarisation de cette politique demeure un chantier important voyant qu'elle n'est pas encore connue, ni du public, ni des acteurs clés de mise en œuvre.

Considérant que la voix des médias porte loin, un atelier de sensibilisation sur la nouvelle PNPS à l'endroit des Responsables des médias a été planifié afin d'obtenir un engagement et un soutien des leaders, des citoyens et des partenaires dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale au Burundi à travers une communication efficace.

L'institut national de sécurité sociale mobilise les parties prenantes autour de l'entrepreneuriat des retraites

L'entrepreneuriat pour une retraite digne et active



Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé «Projet d'une Retraite Digne et Active (PREDA) », l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), a organisé, le 25 novembre 2025 à Bujumbura, un deuxième atelier d'échanges à l'intention des parties prenantes, placé sous le thème : « L'entrepreneuriat pour une retraite digne et active ». Cette rencontre s'inscrit dans la continuité des consultations engagées par l'INSS afin de doter le pays d'un cadre structuré favorisant une meilleure préparation à la retraite et une amélioration durable des conditions de vie des retraités.

Le ministre ayant la sécurité sociale dans ses attributions, Lieutenant Général de Police Gabriel NIZIGAMA qui a rehaussée de sa présence les activités de cet atelier, a souligné que la pension de retraite, substitut du salaire pour un travailleur ayant achevé sa carrière, est censée permettre au bénéficiaire de subvenir à ses besoins essentiels et de

maintenir, voire d'améliorer, son niveau de vie après des années de service.

Toutefois, la réalité des retraités burundais montre que ce principe reste difficile à concrétiser. Les pensions servies demeurent modestes face au coût de la vie et aux contraintes du système de financement actuel, exposant de nombreux retraités à une situation de précarité, souvent aggravée par l'absence de préparation à cette transition majeure de la vie.



Le ministre ayant la sécurité sociale dans ses attributions a ajouté que c'est dans ce contexte que l'INSS a initié le «Projet Retraite Digne et Active (PREDA) », qui vise à promouvoir une retraite fondée à la fois sur la dignité et l'engagement. Il a continué en précisant que la retraite digne renvoie à la capacité du retraité à satisfaire ses besoins essentiels dans le respect de sa dignité humaine tandis que la retraite active, suppose son implication dans des activités productives ou valorisantes, notamment à travers la mise en œuvre de microprojets générateurs de revenus. Selon le ministre, le projet ambitionne ainsi d'autonomiser les retraités par la création de revenus complémentaires, de favoriser leur inclusion psychosociale

en les maintenant actifs et socialement connectés et de valoriser leur expérience au profit des jeunes générations.



Le Directeur général de l'INSS, Général Major Emmanuel MIBURO quant à lui a souligné que cet atelier fait suite à une première rencontre organisée le 6 mai 2025 à Bujumbura, qui avait permis de présenter l'idée dudit projet. À cette occasion, il avait exposé le concept et les motivations du projet tandis que des intervenants avaient partagé des expériences inspirantes, notamment celle de Cadre d'Action pour la Retraite Active (CAREA). Il a précisé que ce deuxième atelier a pour objectif de valider la formulation finale du projet PREDA, d'établir un calendrier des prochaines étapes et de susciter l'adhésion des parties prenantes en vue de sa mise en œuvre. Les échanges ont permis de consolider le document du projet et de définir les orientations opérationnelles à venir.



À l'issue des débats, le représentant du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale a insisté sur la nécessité de piloter le projet à un niveau supérieur, compte tenu de son importance stratégique et de son impact potentiel sur l'ensemble des personnes en âge de la retraite au Burundi. Il a toutefois reconnu le rôle moteur de l'INSS en tant qu'initiateur du projet.

Les participants ont remercié l'INSS pour cette initiative novatrice, tout en soulignant que le projet revêt une portée nationale et ne devrait pas se limiter aux seuls retraités affiliés à l'INSS.

À travers PREDA, l'INSS réaffirme ainsi sa volonté d'innover en matière de protection sociale et de promouvoir une vision renouvelée de la retraite, fondée sur la dignité, l'autonomie économique et la valorisation du capital d'expérience des aînés au service du développement national.

Le fonds d'appui à la protection sociale : organe financier pour la protection sociale équitable et inclusive.



La protection sociale s'impose comme un droit humain fondamental et un levier stratégique de développement. Elle regroupe un ensemble de politiques et de programmes destinés à prévenir et à réduire les risques sociaux tout au long du cycle de vie, de l'enfance à la vieillesse. Le FAPS a été Créé par le décret n°100/145 du 21 juillet 2017 portant Révision du décret n°100/63 du 18 mars 2015.

Le FAPS assure la gestion d'un fonds de solidarité Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale.

A cet effet, il mobilise les ressources et finance les programmes de protection sociale qui assure la résilience communautaire au Burundi.

Les ressources du FAPS doivent provenir des subventions annuelles du Gouvernement libellées sous forme de taxes et impôts affectés aux financements des programmes de protection sociale, des appuis financiers des partenaires techniques et financiers engagés dans la protection sociale au Burundi, des prélèvements obligatoires sur les cotisations annuelles collectées par les organismes de sécurité sociale opérant dans le secteur structuré, des prélèvements obligatoires sur les primes d'assurances collectées par les organismes d'assurances commerciales, des dons et des legs et de toutes autres sources pour autant qu'elles soient conformes aux lois et règlements du Burundi.

De plus, le FAPS a initié une étude approfondie sur les mécanismes de financement innovants et pérennes,

adaptée aux réalités économiques et fiscales du Burundi. Cette initiative ouvre la voie à une diversification des sources de financement, indispensables pour assurer la soutenabilité du système.

Le FAPS finance plusieurs programmes initiés dans le secteur de la protection sociale, des études stratégiques pour améliorer les prestations des usagers, le fonctionnement du Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale (SEP/CNPS) et les organes de pilotage de la Commission Nationale de Protection Sociale (CNPS). Force est de constater que les ressources financières sont limitées vu la dimension transversale du domaine de la protection sociale.

C'est dans ce cadre que le FAPS est toujours préoccupé de l'élargissement des

ressources de financement afin de trouver une solution durable au financement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) à travers le financement des programmes bien conçus de protection sociale .

A cet effet, il faut harmoniser, consolider et canaliser tous les financements déjà enregistrés en matière de protection sociale vers le FAPS, l'unique cadre de financement des programmes de protection sociale du Gouvernement du Burundi (cfr le décret n°100/237 du 22 août 2012 portant création, organisation, composition, missions et fonctionnement de la Commission Nationale de protection sociale à l'article 33).

En définitif, contribuer à la protection Sociale, c'est assurer le développement durable de la Nation.

La politique nationale de protection sociale 2024-2033 : Outil d'orientation programmatique pour l'ensemble des institutions, projets et programmes intervenant dans le domaine de la protection sociale



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale, SEP/CNPS, avec l'appui financier de l'UNICEF-Burundi a organisé deux ateliers de vulgarisation de la Politique nationale de protection sociale 2024-2033 dans les deux provinces Ngozi et Gitega respectivement en dates du 19 et 20 novembre 2025.

Le Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale qui a lancé les travaux de ces ateliers a signalé que les objectifs de la politique nationale de protection sociale 2024-2033

se veulent dynamiques et visent à favoriser l'accès équitable aux services sociaux de base, à améliorer l'accès aux sources de revenus, ainsi qu'à renforcer la résilience des populations face à la pauvreté multidimensionnelle, résultant des chocs naturels et sociaux.

De même, la nouvelle Politique nationale de protection sociale et sa stratégie de mise en œuvre constituent des outils d'orientation programmatique pour l'ensemble des institutions, projets et programmes intervenant dans le domaine de la protection sociale ; a-t-il signalé Arcade NIMUBONA, Secrétaire Exécutif Permanent.



Les présentations du jour ont été axées sur les notions de base de la protection sociale et sur les grandes articulations de la Politique Nationale de de Protection Sociale 2024-2033.

Les participants à ces deux ateliers ont eu l'occasion d'échanger sur les futures étapes concernant l'opérationnalisation de cette

politique nationale de protection sociale. Les administratifs qui étaient invités ont promis de relayer les informations à la population afin de contribuer à l'extension de la couverture en protection sociale. Signalons que les deux ateliers ont été financés par l'UNICEF.

Une dynamique partenariale renforcée pour l'emploi inclusif et entrepreneurial des jeunes au Burundi



Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main-d'œuvre (OBEM), avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) via son programme PRODER, a organisé en date du 23 au 24 décembre 2025, en commune Mpanda, un cadre d'échanges réunissant les parties prenantes autour des enjeux de la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Dans son discours d'ouverture, Bernard MBONICURA, le représentant du Directeur Général ad interim de l'OBEM, a rappelé que cet atelier vise à créer un espace de dialogue sur les défis auxquels font face les jeunes en matière d'entrepreneuriat, à contribuer à la promotion de l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, en

particulier des jeunes femmes rurales. Il a également souligné l'ambition de mettre en place une plateforme digitale dédiée à l'employabilité afin de faciliter l'accès à l'information et aux opportunités professionnelles.



Face au taux élevé de chômage des jeunes, l'Etat du Burundi a élaboré en 2014 un Plan National de l'Emploi (PNE), dont la

mise en œuvre a été confiée à l'OBEM. C'est dans cette perspective que l'OBEM, en partenariat avec le FIDA à travers le programme PRODER, a organisé en commune Mpanda ce cadre de dialogue sur l'emploi inclusif des jeunes.

Les échanges ont d'abord permis d'identifier les principaux obstacles rencontrés par les jeunes demandeurs d'emploi. Ensuite, ils ont favorisé le partage d'expériences en matière d'entrepreneuriat. Par ailleurs, cette rencontre a contribué à renforcer la collaboration avec les partenaires en vue de promouvoir l'auto-emploi. De plus, les synergies entre le secteur privé et les autorités locales ont été consolidées. Ainsi, l'ensemble de ces actions visent à multiplier les opportunités d'emploi dans les zones d'intervention du programme.

HABARUGIRA Christian de la CFCIB a exposé sur la culture entrepreneuriale en soulignant que l'entrepreneuriat est avant tout un état d'esprit fondé sur l'innovation, la créativité, la prise de risque et le sens des responsabilités. Selon lui, le développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes constitue une réponse stratégique au chômage et à la précarité au Burundi. Toutefois, pour devenir un véritable levier de croissance économique et de création d'emplois, cette dynamique nécessite un appui renforcé en matière de financement, de formation et d'accompagnement institutionnel.



De son côté, Evelyn NIJIMBERE, une des cadres de l'OBEM intervenant sur la promotion de l'emploi des jeunes ruraux, a mis en lumière les contraintes spécifiques auxquelles ces derniers sont confrontés. Elle a relevé l'accès limité à une éducation de qualité et à des formations professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail. Elle a également évoqué les difficultés d'accès au financement, l'insuffisance et la faible diversification des opportunités d'emploi, l'éloignement géographique des centres économiques ainsi que certains obstacles socioculturels, tels que les mariages précoces, qui freinent l'autonomisation des jeunes.

Retenons que ce cadre d'échanges a rassemblé l'administration locale, des représentants des entreprises de la commune Mpanda, des associations de jeunes, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises, ainsi que des groupes vulnérables, notamment les jeunes Batwa, les personnes en situation de handicap, les albinos et les déplacés internes. Des organisations et structures d'appui à l'entrepreneuriat, telles que BIESCO, la CFCIB et la CTB, ont également pris part aux travaux.

Le Ministère en charge du travail, renforce la formalisation des entreprises du secteur informel à Kiganda

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de promotion du travail décent et de l'élargissement de la protection sociale, le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, à travers l'Inspection Générale du Travail et de la Sécurité Sociale, a organisé, le vendredi 21 novembre 2025, un atelier de sensibilisation sur la formalisation des entreprises opérant dans le secteur informel de la commune Kiganda, en province Gitega.



Cet atelier avait pour objectif principal d'informer et de sensibiliser les acteurs économiques du secteur informel sur l'importance et les avantages de la formalisation de leurs activités. Il s'agissait notamment de leur expliquer les procédures administratives à suivre, les obligations légales en matière de travail et de sécurité sociale, ainsi que les opportunités offertes par l'intégration dans l'économie formelle.

Dans son allocution d'ouverture, l'Inspecteur Général du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur BIZINDAVYI Astère, a souligné que la formalisation des entreprises constitue un levier essentiel pour le développement économique durable, la création d'emplois décents et l'amélioration des conditions de travail.

À travers cet atelier, l'Inspection Générale du Travail et de la Sécurité Sociale a réaffirmé son engagement à accompagner progressivement les acteurs du secteur informel, en mettant l'accent sur une approche pédagogique et inclusive. Astère BIZINDAVYI a précisé que le secteur informel occupe une place importante dans l'économie burundaise et qu'il nécessite une attention particulière en matière de formalisation.

Après l'ouverture, plusieurs exposés visant la promotion du travail décent ont fait objet d'analyse. Les participants, composés d'artisans, de commerçants, de responsables de petites unités de production ainsi que d'autorités administratives locales, ont été édifiés sur le rôle de l'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale dans l'accompagnement des entreprises en voie de formalisation.

Sur ce point, Patrice Magnus NYANDWI, Directeur du travail a rappelé que le secteur informel reste confronté à de nombreux défis, notamment l'absence de protection sociale, l'insécurité juridique et la faible productivité. Selon Patrice Magnus NYANDWI, la formalisation

permettra non seulement de garantir les droits des travailleurs, mais aussi de renforcer la compétitivité des entreprises et d'élargir l'assiette de la protection sociale au Burundi.

Les participants ont salué cette initiative du Gouvernement et ont exprimé leur volonté de collaborer étroitement avec les services du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale afin de régulariser leurs activités. Ils ont également souhaité que de telles actions de sensibilisation soient étendues à d'autres communes de la province de Gitega ainsi qu'à l'ensemble du pays.

Notons que cet atelier s'inscrit dans la vision du Gouvernement du Burundi visant à promouvoir une économie formelle inclusive, créatrice d'emplois décents et garante de la justice sociale.

Le Comité National de Dialogue Social : un pilier du dialogue social et du travail décent au Burundi



Le Comité National de Dialogue Social (CNDS) est l'une des institutions stratégiques du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale. Sa mission principale est de promouvoir le dialogue social, le travail décent et la stabilité dans le monde du

travail, contribuant ainsi à la cohésion sociale et au développement économique durable du Burundi.

Au niveau national, le CNDS fonctionne à travers trois structures complémentaires : l'Assemblée plénière, le Bureau et le Secrétariat Exécutif Permanent (SEP/CNDS). L'Assemblée plénière regroupe l'ensemble des membres nommés par décret, soit 22 membres comprenant sept représentants du gouvernement, sept représentants des employeurs, sept représentants des travailleurs, ainsi qu'un Président indépendant. Les membres représentant les travailleurs et les employeurs sont désignés par leurs organisations respectives. L'Assemblée se réunit en session ordinaire une fois par trimestre et peut convoquer des sessions extraordinaires en cas de besoin.



Le Bureau du CNDS est composé du Président indépendant et de trois vice-présidents représentant respectivement le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. Le Secrétariat Exécutif Permanent assure l'appui technique et administratif nécessaire à la réalisation des missions du Comité. Il est constitué

de 15 agents, dont un Secrétaire Exécutif Permanent, sept cadres de direction, un cadre de collaboration et six agents d'exécution.

Afin de renforcer sa présence sur l'ensemble du territoire national, le CNDS a mis en place des Comités Provinciaux de Dialogue Social dans toutes les provinces, des Comités Communaux de Dialogue Social dans certaines communes ainsi que des Comités sectoriels de Dialogue Social dans différentes branches économiques. Ces structures permettent de suivre de près les enjeux liés au travail et au dialogue social dans toutes les régions du pays.

Le CNDS s'appuie sur les ressources financières émergeant sur le budget général de l'État pour élaborer et mettre en œuvre son plan stratégique. Ses activités s'inscrivent dans l'axe 1 de la Politique et stratégie sectorielle du Ministère, qui vise la promotion de l'emploi et du travail décent pour une croissance économique soutenue et durable. À ce titre, le CNDS concentre ses efforts sur la prévention et le règlement pacifique des conflits collectifs de travail, la recherche sur les enjeux et défis dans le monde du travail, le renforcement des capacités institutionnelles en matière de dialogue social, la visibilité et les relations publiques, ainsi que la formation du grand public sur les outils de gestion du dialogue social. Le Comité s'attache également au développement de la résilience face

aux mutations constantes du marché du travail et à la promotion d'une économie émergente pour le Burundi à l'horizon 2040, fondée sur le travail décent.

À travers ces initiatives, le CNDS contribue à créer un environnement professionnel harmonieux et inclusif, favorisant l'insertion professionnelle, la stabilité sociale et le développement durable. Son action stratégique en faveur du dialogue social et du travail décent constitue un levier majeur pour la prospérité économique et la cohésion sociale du Burundi.

Il dispose d'un Secrétariat Exécutif Permanent doté des cadres d'appuis pour la réalisation de ses missions. Le SEP/CNDS avec un effectif total de 15 employés dont 1 Secrétaire Exécutif Permanent, 7 Cadres de direction, 1 Cadre de collaboration et 6 agents d'exécution.

Dans le cadre de son démembrement, le CNDS a créé des Comités Provinciaux de Dialogue Social (CPDS) dans toutes les Provinces du pays, les Comités Communaux de Dialogue Social (CCDS) dans certaines communes et des Comités de Dialogue Social dans des Branches d'activités économiques.

Le CNDS utilise habituellement les ressources financières émergeant sur le budget général de l'Etat pour atteindre ses objectifs

Le SEP/CNDS reçoit une délégation danoise pour renforcer le dialogue social au Burundi

Le 13 novembre 2025, le Secrétariat Exécutif Permanent du Comité National du Dialogue Social (SEP/CNDS) a eu l'honneur d'accueillir une délégation danoise dans ses locaux. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du renforcement des échanges sur le dialogue social, le travail décent et la paix sociale au Burundi.



L'objectif principal de cette visite était de permettre à la délégation de mieux appréhender le mandat, le fonctionnement et les réalisations du CNDS. Les discussions ont porté sur les actions concrètes mises en œuvre par le CNDS pour promouvoir un dialogue constructif entre les partenaires tripartites gouvernement, employeurs et travailleurs et contribuer ainsi à la stabilité nationale. Au cours des échanges, le Président du CNDS sylvestre NTIBANTUNGANYA a présenté ses mécanismes de médiation et de concertation, ainsi que les résultats obtenus dans la résolution des conflits sociaux et la promotion du travail décent. La délégation danoise a manifesté un vif intérêt pour les stratégies adoptées

afin d'encourager la coopération entre les acteurs sociaux et renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans la prise de décisions.



Cette visite a également été l'occasion de mettre en lumière le rôle du CNDS dans le soutien à la paix sociale et à la cohésion nationale. En favorisant un

dialogue inclusif et constructif, le Comité contribue non seulement à réduire les tensions dans le milieu du travail, mais aussi à créer un environnement favorable à l'investissement, à la croissance économique et au développement durable. Le SEP/CNDS a souligné que la consolidation des partenariats internationaux, comme celui avec le Danemark, constitue un levier important pour le partage d'expériences, l'accompagnement technique et l'amélioration continue des pratiques en matière de dialogue social.

A travers cette initiative, le CNDS réaffirme son engagement à promouvoir un climat social harmonieux, à renforcer la coopération tripartite et à faire du dialogue social un outil stratégique pour la paix et le développement socio-économique du Burundi

La Mutuelle de la Fonction Publique renforce l'information des assurés à travers des ateliers provinciaux.



Dans le cadre de la mise en place de la politique de protection sociale au Burundi, la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) a organisé une série d'ateliers d'information sur les prestations offertes aux assurés dans trois provinces du pays. Ces rencontres se sont tenues successivement à Bujumbura le 31 octobre 2025, à Butanyerera le 20 novembre 2025 et à Gitega le 21 novembre 2025.

Ces ateliers avaient pour objectif principal de sensibiliser les assurés sur leurs droits et obligations, de clarifier les différentes prestations offertes par la Mutuelle et de renforcer la transparence dans la gestion

des services de santé couverts.

Les activités ont été marquées par quatre présentations majeures animées par les responsables de la Mutuelle de la Fonction Publique.

Le Directeur Général de la MFP Dr Sylvie NZEYIMANA a ouvert les travaux en présentant la vision, les missions et les orientations stratégiques de la Mutuelle de la Fonction Publique, tout en insistant sur l'importance de la collaboration entre l'institution et ses assurés pour améliorer la qualité des services. Elle a indiqué que l'objectif de cet atelier est d'informer les représentants des affiliés de ces provinces

sur l'organisation administrative de l'institution, les prestations que la MFP offre à ses assurés et les défis que la MFP rencontre ainsi que les perspectives d'avenir.



Le Directeur des Prestations Dr Donagine Kanyamuneza a ensuite exposé en détail les différentes prestations offertes, notamment la prise en charge des soins de santé, les procédures à suivre pour bénéficier des services, ainsi que les innovations mises en place pour améliorer l'accès et l'efficacité des prestations.

Le Directeur des Pharmacies Ph. Emmanuel Bamenyekanye a exposé le rôle stratégique du réseau des pharmacies conventionnées dans l'amélioration de l'accès aux médicaments. Il a détaillé les conditions de délivrance, la disponibilité des produits pharmaceutiques ainsi que les efforts consentis pour garantir la qualité et la sécurité des médicaments mis à disposition des assurés.

Enfin, le Directeur Administratif et Financier Marie Thérèse Baranyizigiye a abordé les aspects liés à la gestion financière, aux cotisations, à la viabilité de la Mutuelle et à la bonne utilisation des ressources, soulignant l'importance

de la contribution régulière des assurés pour assurer la pérennité du système.



Les participants, composés principalement de fonctionnaires et de représentants des assurés, ont salué l'initiative et exprimé leur satisfaction quant aux échanges interactifs et constructifs avec les participants, qui leur ont permis de poser des questions et d'obtenir des réponses claires à leurs préoccupations permettant de clarifier plusieurs points et de recueillir des suggestions en vue d'optimiser les services offerts.

À travers ces ateliers organisés à Bujumbura, Butanyerera et Gitega, la Mutuelle de la Fonction Publique réaffirme son engagement à rapprocher ses services aux assurés, et à améliorer la communication avec ses assurés et à promouvoir une meilleure connaissance de ses prestations pour un accompagnement social et sanitaire efficace.

Recensement physique des bénéficiaires de l'ONPR – Édition 2025



L'Office National des Pensions et des Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR) a lancé officiellement, le 17 novembre 2025, la campagne de recensement physique de ses bénéficiaires à Gitega, chef-lieu de la capitale politique du Burundi.

La cérémonie de lancement a été rehaussée par l'Assistante du Ministre chargé de la Sécurité sociale, Madame TABU Emmérencienne. Dans son discours d'ouverture, elle a souligné que des cas de fraude peuvent survenir lorsque des pensions continuent d'être versées à des personnes qui n'y ont plus droit. Elle a ainsi invité l'ONPR à veiller à une gestion rigoureuse et transparente des fonds qui lui sont alloués, conformément à sa mission d'assurer la protection sociale de ses bénéficiaires.

Le Directeur Général de l'ONPR, Monsieur Jean Anastase HICUBURUNDI, a précisé dans son discours que ce recensement vise à actualiser en temps réel les données des bénéficiaires, afin d'assurer une meilleure maîtrise des effectifs et une gestion efficace des ressources financières de l'institution.

Cette activité a débuté le 17 novembre 2025 dans les anciennes communes de l'intérieur du pays et s'est clôturée le 26 novembre 2025. Pour les bénéficiaires résidant en Mairie de Bujumbura, le recensement a été organisé du 9 au 26 décembre 2025.

Les bénéficiaires résidant à l'étranger ont été recensés par appel vidéo

Equipe de rédaction

Msc NIYONKURU Obède

GAHIMBARE Rosine

NDAYIRATA Egide

NSABIMANA Alfred

NIYONKURU Ferdinand

NDIKUMANA Evelyne

NIYONSABA Béatrice

NIZIGIYIMANA Marie Goreth

NSHIMIRIMANA Pierre

BARAKAMFITIYE Aimable

MANIRAFASHA Joseph

**Les cannaux de communication du Ministère du
Travail, de la Foncton Publique et de la Sécurité
Sociale**



www.minfp.gov.bi



@MinTFPSS_bdi



Abakozi n'akazi Tv



Abakozi n'akazi Tv